

Division du personnel

Affaire suivie par
Sandrine GARIDI

Téléphone
03 22 71 25 51
Fax
03 22 71 25 60
Mél.
ce.dpe80
@ac-amiens.fr

4, rue Germain Bleuet
BP 2607
80026 Amiens cedex 1

Amiens le 03 septembre 2012

LE DIRECTEUR ACADEMIQUE
des Services de l'Education Nationale de la Somme

à

Monsieur le Directeur de l'IUFM d'Amiens,
Mesdames et Messieurs les inspecteurs de
l'Education nationale,
Mesdames et Messieurs les directeurs d'école,

Mesdames et Messieurs les enseignants,
s/c de
Mesdames et Messieurs les inspecteurs de
l'Education nationale

Objet : Rectificatif à la circulaire départementale du temps partiel du 01 mars 2012

Dans le cadre du temps partiel annualisé à 80% uniquement, en répartissant sur l'ensemble de l'année scolaire leurs obligations de service, les enseignants travailleront à temps plein pendant 7 semaines, non pas du 07 janvier au 22 février 2013, mais :

- du 10 au 14 septembre 2012
- du 07 janvier au 15 février 2013

Le reste de l'année, ils travailleront six demi-journées par semaine.



Claude LEGRAND